Ameublements
Décoration
Mercier Frres
179, rue Nationale,
LILLE
Lustrerie
Papiers peints

70e Année. — N° 156. Le numéro : 30 centimes VENDREDI 5 JUIN 1925.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

Le Cabinet
DENTISTE
E. REY
de l'Université de Paris
45, rue de Lannoy
ROUBAIX
Les derniers perfectionnements de l'art dentaire

VOIR A LA 6e PAGE
notre Chronique
« la Page de Madame »

BILLET PARISIEN

Les socialistes contre le relèvement financier

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 4 JUIN (Minuit).

Il apparaît de plus en plus que les projets financiers du Gouvernement rencontreront une vive résistance de la part de la majorité cartelliste de la Chambre. On chuchote même dans les couloirs du Palais-Bourbon que, s'il s'obstine à maintenir le programme élaboré par M. Caillaux, le Cabinet Painlevé sera renversé quand la discussion de ce projet viendra en séance publique.

Il est très naturel que les dispositions nouvelles prévues par M. Caillaux suscitent des critiques. Le ministre des Finances ne peut évidemment revendiquer le don d'infaillibilité et, tant que les objections qui sont faites à son programme ne viennent que du légitime souci de sauver efficacement notre crédit, on ne saurait trop s'incliner devant ces préoccupations patriotiques. Nous voudrions croire que tous les députés cartellistes qui font campagne contre les projets financiers du Gouvernement n'obéissent qu'à des mobiles désintéressés; mais, si, parmi eux, il y en a pour lesquels c'est le cas, d'autres agissent sous l'empire de sentiments moins respectables.

Le jeu des socialistes, notamment, est trop visiblement une manœuvre de basse démagogie électorale pour que nous puissions nous méprendre sur leurs intentions. Les socialistes sont hostiles, par leurs principes, à tout effort patriotique.

Sans doute vaudrait-il mieux ne pas exiger de notre pays, déjà si durement éprouvé, de nouveaux sacrifices; mais est-ce bien le servir que de l'entretenir dans l'illusion?

Sans hésiter, les socialistes ont pris ce parti; ils ne veulent d'autres impôts que le prélèvement sur le capital, dont les plus intelligents d'entre eux savent bien pourtant que c'est une utopie dangereuse. Il y a, dans leurs efforts à contrecarrer toute tentative de relèvement financier, une mauvaise foi, une duplicité qu'il convient de mettre au grand jour.

Les projets Caillaux? Ils nous importent assez peu par eux-mêmes et nous ne voyons aucun inconvénient à ce que d'autres projets plus acceptables pour l'ensemble de la nation leur soient substitués. Mais il y a quelque chose de criminel à poursuivre, à travers nos difficultés financières, une œuvre de haine et de division que ces promoteurs veulent parachever, quelque conséquence désastreuse que cela puisse avoir pour le pays.

R...

Conseil des Ministres

Paris, 4 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Painlevé, président du Conseil, a rendu compte du voyage à Strasbourg, auquel ont participé plusieurs membres du gouvernement, et des impressions très satisfaisantes qu'ils en ont rapportées.

Le front du Maroc stabilisé

Le Président du Conseil a, en outre, indiqué *qu'au Maroc, le front était stabilisé et qu'il n'y avait actuellement aucune opération militaire d'envergure.*

D'après des renseignements apportés par des témoins directs, il résulte que l'état moral des troupes métropolitaines et indigènes est de tous points remarquable.

Les loyers

Enfin, le Président du Conseil a exposé les conditions de la constitution imminente d'un comité consultatif des loyers, qui fonctionnerait sous la direction d'un haut commissaire dépendant du sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.

Le pacte de sécurité

M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a mis le Conseil au courant de la situation extérieure et en particulier de l'état des conversations engagées au sujet du pacte de sécurité.

Les déclarations de M. Caillaux

M. Caillaux, ministre des Finances, a indiqué le sens des déclarations qu'il compte faire devant la Commission des Finances.

Le conflit des mines

M. Pierre Laval, ministre des Travaux publics, a entretenu ses collègues des négociations engagées avec les Compagnies houillères au sujet des indemnités allouées aux ouvriers mineurs et des mesures qu'il compte prendre pour mettre fin au conflit actuel.

Les membres du gouvernement ont décidé de se réunir désormais en conseil des ministres, les mardis, et en conseil de cabinet, les vendredis.

CE QUE DISENT MM. PAINLEVÉ ET BRIAND

Paris, 4 juin. — Interrogé à l'issue du Conseil des ministres, M. Briand a déclaré que l'accord était complet entre les alliés au sujet de la réponse à faire aux propositions allemandes concernant le pacte de sécurité.

M. Briand a ajouté qu'il enverrait la réponse de la France dès son retour de Genève où il se propose d'avoir des conversations particulières avec M. Chamberlain.

M. Painlevé, presenti sur la situation au Maroc, a annoncé que le front était colmaté. Les opérations militaires subissent pour le moment un temps d'arrêt. D'autre part, les pourparlers se poursuivent toujours avec le gouvernement espagnol. « Il n'y aura de paix définitive, a-t-il ajouté, que lorsqu'un accord sera réalisé entre la France et l'Espagne. »

RÉPONSE A L'APPEL de la Commission des Economies

Ne sachant plus à quel saint se vouer, la Commission des Economies de la Chambre adjure la presse et l'opinion de l'aider dans sa tâche.

Cet appel vient un peu tard. Il eût pu produire un meilleur résultat avant la discussion du budget. Mais alors, M. Herriot et le Cartel régnaient sans partage et se souciaient peu d'économies.

Des économies? Comme, au temps de Duguesclin, il n'était fille ou femme de France qui ne voulût filer une quenouille pour la rançon du connétable, il n'est aujourd'hui bonne et simple ménagère de chez nous qui ne fasse à MM. les députés, en quête d'argent à retrouver, la charité de répondre : « Mes bons messieurs, il n'y a pas deux façons de faire des économies; depuis que le monde est monde, on s'y est toujours pris en dépensant moins que l'on ne devait gagner. Est-ce que ça ne serait pas dans le Gouvernement comme dans les ménages? »

Sans doute; mais, dans les ménages, si les parents écoutaient toujours les enfants et achetaient tout ce que ceux-ci leur demandent, ils se ruineraient.

Dans le Gouvernement, les enfants ce sont les députés avec leur clientèle électorale. Vous voulez, Messieurs de la Commission, que l'on vous indique des économies à faire? Retranchez d'abord, si vous le pouvez, du budget des dépenses toutes celles qui sont motivées par la préoccupation de se faire réélire qui anime vos collègues et dont vous n'êtes peut-être pas exempts vous-mêmes. Quel soulagement pour les finances de l'Etat!

Mais vous n'accomplirez pas une telle révolution d'un seul coup ni par vous seuls. Il faudrait auparavant obtenir qu'une loi, une loi fiscale surtout, ne soit plus comme un patient soumis sur une table de clinique aux fantaisies de six cents opérateurs-députés.

Ces modifications de textes et de chiffres apportées aux lois dans le feu des discussions et dans le choc des passions politiques produisent des monstres législatifs qui dévorent la fortune publique.

Une loi sage, une loi budgétaire dont la brave ménagère française ne désavouerait pas les principes, se fera bien mieux si l'on prend soin, pour la préparer, de consulter les corporations intéressées, les chambres de métiers, syndicats, les associations de pères de famille, etc... en un mot, tout ce qui représente les corps organisés de la nation. Elle sera plus juste, plus efficace, plus conforme aux intérêts généraux et particuliers équilibrés si elle est rédigée et modifiée dans le silence des Commissions et d'un Conseil d'Etat, plutôt qu'en présence de la galerie et dans le tumulte d'une assemblée.

Voilà un progrès à réaliser. En permettant, en facilitant même les dépenses productives, il pourrait conduire aux économies nécessaires. La Commission des Economies osera-t-elle regarder de ce côté? Si elle s'en tient aux vieilles habitudes, il est à craindre qu'elle ne réalise que des économies de bouts de chandelle.

La Commission des Economies de la Chambre a un beau rôle à jouer. Par le fait des circonstances, les regards sont tournés vers elle. Si les représentants de l'opinion qui la composent veulent s'élever au-dessus des préoccupations étroites et accomplir leur devoir jusqu'au bout, ils peuvent s'attirer la reconnaissance des Français.

Qu'en apportant au Parlement leurs propositions d'économies et en lui indiquant les moyens de les réaliser, ils lui déclarent donc, qu'à leur avis, la solution profonde du problème confié à leur étude est d'ordre moral, car le règne du matérialisme n'a jamais favorisé la vertu d'économie.

Et, par un dernier effort de raison et de courage, ils devront dire à nos gouvernants : Si vous voulez agir dans l'intérêt du pays, ne le laissez plus en proie au matérialisme; renoncez sincèrement à toute persécution contre la religion chrétienne. N'apprend-elle pas, aux plus parfaits de ceux qu'elle inspire, à servir, à se dévouer et à se sacrifier pour une récompense qui ne se paie pas en argent.

A. T.

M. BRIAND PARTIRA SAMEDI SOIR POUR GENÈVE

Paris, 4 juin. — M. Aristide Briand quittera Paris, samedi soir, pour Genève où il assistera, lundi, à la séance inaugurale du conseil de la Société des Nations.

Les troubles de Shanghaï

LA PROPAGANDE ORGANISEE PAR MOSCOU

Les graves troubles qui se sont produits à Changhaï ne sont certes pas les premiers dont les étrangers aient eu à souffrir en Chine, de même que la guerre d'Abd-el-Krim contre la France n'est pas le premier conflit entre les indigènes et nos troupes. Mais à Changhaï comme au Maroc, comme dans plusieurs autres pays, il y a, cette fois-ci, quelque chose de nouveau: c'est la méthode et la doctrine. L'une et l'autre sont exportées de Moscou ou plutôt par le centre soviétique de propagande en Asie et en Afrique.

La succursale la plus importante de ce centre, en Chine, est celle de Canton. Canton qui n'est qu'à 1.200 kilomètres de Changhaï est devenu, sous l'égide de Sun Yat Sen, et de ses successeurs, le siège d'un gouvernement dont les ministres sont les principaux leaders du Kuo Ming Tang ou parti communiste chinois.

L'ambassadeur des Soviets en Chine, Karakhan, continue à inonder les journaux chinois de nouvelles fournies par les agences bolcheviks Rosta, de Moscou, et Delta, de Vladivostok. Il publie d'innombrables brochures de propagande et des feuilles communistes locales, telles que le « Rayon de Lumière », qui paraît à Tien-Tsin.

Il n'y a aucun doute pour nos agents d'Extrême-Orient que la propagande xénophobe organisée par Moscou, a un vif succès dans les régions où la misère et le brigandage ont créé un état d'anarchie.

LA GREVE S'ETEND

Schangaï, 4 juin. — Les émeutiers semblent perdre foi dans leur tactique d'attaques furieuses contre les étrangers. On ne signale aujourd'hui, aucune collision. La grève cependant s'étend.

M. GUILLAUMIN président du Conseil municipal de Paris

Nous avons dit que le Conseil municipal de Paris a procédé, au renouvellement de son

M. GUILLAUMIN

bureau et élu président le candidat désigné par les groupes modérés, M. Georges Guillaumin.

M. Georges Guillaumin représente avec distinction, depuis 1919, le quartier du Roule. Après avoir parcouru, dans le barreau parisien, une brillante carrière consacrée par son admission au conseil de l'Ordre, il fit, pendant la guerre, comme capitaine et comme officier supérieur, plus que son devoir; sa conduite au feu lui valut la croix de guerre et la croix de chevalier, puis d'officier de la Légion d'honneur.

Par son talent d'orateur, son esprit clair, sa maîtrise des affaires, sa courtoisie et son affabilité, M. Guillaumin s'est fait, dès son arrivée à l'Hôtel de Ville, une place au premier rang de ses collègues.

Dans maintes circonstances, à la tribune et dans les commissions, comme rapporteur de l'octroi, des transports, des habitations à loyers modérés, etc., il a fait apprécier les qualités multiples de son esprit et de son caractère.

LES CHANGES

	Mercredi	Jeudi
Livre....	97.95	98.20
Dollar ...	20.17	20.335
Belgique.	97 225	97.50

A LA CHAMBRE

Vote du projet de loi sur la propriété commerciale

Paris, 4 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Herriot.

LA PROPRIETE COMMERCIALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la propriété commerciale.

On discute l'article 5, qui vise les conditions dans lesquelles le propriétaire pourra éventuellement exercer son droit de reprise sur le local s'il désire y installer, lui-même, un commerce ou y établir ses enfants.

Il devra, dans ce cas, payer une indemnité au locataire.

De nombreux orateurs présentent des observations sur cet article, dont M. Garchery, député communiste, demande la suppression pure et simple.

Cette suppression, combattue par M. Levasseur, président de la Commission, est repoussée par 540 voix contre 29.

Une longue controverse s'engage entre MM. de Moro-Giafferri et Puech, à propos du droit de reprise par le propriétaire, lorsque celui-ci sera actionnaire d'une société.

Finalement, on vote les différents chapitres de l'article, et l'article lui-même, avec un amendement de M. Saget, précisant que le propriétaire devra une indemnité si, dans un délai de 5 ans, il a substitué un autre commerçant à lui-même et une disposition transitoire proposée par M. de Chammard, pour le préavis donné par le propriétaire au locataire.

La Chambre adopte ensuite, sans débat, les articles 6 et 7.

Les articles 8 à 15 sont adoptés.

L'article 16, dit que la loi ne pourra être invoquée par les commerçants et industriels de nationalité étrangère, à moins qu'ils n'aient combattu dans les armées alliées.

M. Lefas propose également, d'exclure du bénéfice de la loi, les magasins à succursales multiples.

M. Berthod appuie cet amendement, mais M. Levasseur signale qu'il ferait tort à des coopératives intéressantes. L'amendement Lefas est adopté.

L'article 16 est adopté.

M. Saget, à la demande de la Commission, retire un amendement accordant une prorogation de 5 ans, à titre transitoire, à tous les locataires de locaux commerciaux.

M. Levasseur déclare qu'un texte est à l'étude.

La Chambre adopte l'art. 17 et dernier, réglant l'application de la présente loi.

L'ensemble de la loi est adopté à l'unanimité des 540 votants.

L'ORDRE DU JOUR

La Chambre inscrit à son ordre du jour, le projet de loi sur la révision des baux à longterme.

M. Durafour, ministre du Travail, demande l'inscription à la suite de l'interpellation Chamarous, sur l'application de la loi du 25 mars 1919, interdisant le travail de nuit dans les boulangeries.

Vendredi après-midi, discussion des interpellations de M. Ernest Lafont: 1° Sur l'urgence de donner du travail aux arsenaux; 2° Sur l'incurie des compagnies minières.

Séance levée à 19 h. Séance demain, 15 h.

Mme CURIE A VARSOVIE

Varsovie, 4 juin. — Mme Curie est arrivée à Varsovie. Elle a été saluée, à la gare, par plusieurs membres du gouvernement, des délégations de la Municipalité, de l'Université et de plusieurs sociétés scientifiques.

Mme Curie posera la première pierre de l'Institut radiologique de Varsovie qui portera son nom.

AU MAROC

Les opérations françaises

Fez, 4 juin. — A l'Ouest, les Rezgiouas et les Beni Mestaras, dissidents, ont été invités par Abd-el-Krim à former des harkas et à s'opposer à l'avance de nos troupes dans cette région.

Au Centre, les renseignements indiquent que les 21 et 22 mai, seule l'aviation a infligé aux Riffains Djebalas des pertes évaluées à 250 tués et 300 blessés.

Les ouvrages de Skar ont été de nouveau attaqués dans la nuit du 2 au 3 juin. Une opération vivement menée a permis de dégager la région d'Ahmar où des contingents ennemis avaient pris pied.

A l'Est, la propagande riffaine s'accentue sur quelques points. Nos partisans ont détruit la ligne téléphonique riffaine vers Tizouan, à 20 kilomètres au nord de Kiffane.

Les préparatifs de l'offensive espagnole

Les préparations pour l'opération contre Alhucémas entrent dans une phase plus active. Le transport de guerre « Amiral Lobo » a quitté Cadix, ayant à bord un bataillon d'infanterie de marine, qui débarquera à Méilla. Six hydravions de bombardement, commandés par l'Espagne à l'Italie, sont arrivés à Barcelone où ils ont amerri, à côté du croiseur « Rio-de-la-Plata ».

Le général Primo de Rivera est arrivé à Tétouan

Le général Primo de Rivera, venant d'Alicante, de Valence, de Castellon et de Barcelone, est arrivé à Tétouan, où il a reçu un cordial accueil des personnalités officielles et de la population.

CONTRE L'EXODE DES CAPITAUX

Nous avons dit que M. Caillaux avait porté plainte à propos d'un mouvement suspect de bons de la Défense nationale.

Voici les renseignements recueillis concernant cette affaire :

A la suite de la plainte du ministre des Finances au Parquet de la Seine, relative à l'exportation de fonds à l'étranger, M. Maillefaud, juge d'instruction, a ouvert une information en vertu de la loi du 3 avril 1918, contre M. Michel Le Chaume Devigny, et sa belle-mère, Mme Vve Proffit, née Emilie Defsecher, habitant tous deux à Paris, 10, rue Puvis de Chavannes, inculpés d'avoir expédié en Suisse, un somme de 3.970.000 francs.

A la date du 16 février dernier, ils prirent au ministère des Finances, à Paris, un bon de la Défense Nationale de 1 million. Les 27 et 28 février, ils recommencèrent la même opération. Ils prirent de la sorte au total, 3 bons de 1 million chacun et 9 bons de 100.000 fr. Ces bons furent remboursés au bout d'un mois; on s'aperçut alors qu'ils portaient l'indication d'une banque suisse, ayant son siège social, à Genève. Une enquête fut ouverte et une perquisition opérée chez M. Le Chaume Devigny, où l'on saisit des publications des carnets de chèques, d'après lesquels il résulte que les bons de la Défense pris au Trésor, avaient été expédiés à la banque de Genève, et que celle-ci les avait fait encaisser à Paris, pour le compte de M. Le Chaume.

M. Le Chaume Devigny sera prochainement interrogé, ainsi que Mme Proffit par le magistrat instructeur.

L'affaire des obligations du canal de Suez

Le Caire, 4 juin. — On sait que les obligataires de la Compagnie du Canal de Suez réclamaient le paiement en francs-or des coupons de leurs obligations, en alléguant que la Compagnie était une société internationale.

Un premier jugement n'avait pas accepté cette thèse. La cour d'appel d'Alexandrie a confirmé ce jugement.

Entre ces deux jugements, une spéculation intense s'exerça sur le cours des obligations, car on escomptait dans certains milieux le gain du procès par les obligataires.

M. CHARLES CAZALET réélu président des Sociétés de gymnastique de France

Strasbourg, 4 juin. — A l'issue de la Fête Fédérale de Gymnastique de Strasbourg, le Comité de permanence a procédé aux élec-

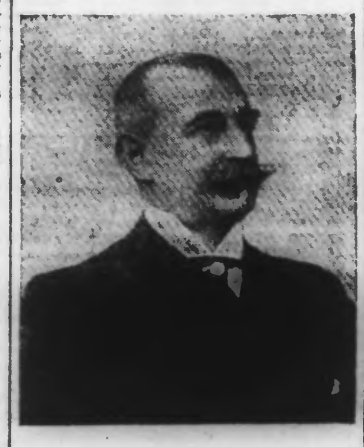

M. CAZALET

tions annuelles. M. Charles Cazalet, de Bordeaux, a été réélu président pour la troisième fois. Vice-présidents honoraires : MM. Lely, de Compiègne, et Chustmann, de Paris; vice-présidents : MM. *Wachmar, de Lille*; Manchet, de Châteauraunult, et Morel, de Limoges.

Trésorier honoraire: M. Krug, de Nancy; trésorier, M. Brunet, d'Angers; secrétaire général : M. Pancol, de Bordeaux ; secrétaire général adjoint: M. Laparra, de Bordeaux.

Membres: MM. Bourgin, de Saint-Brieuc; Dominique, d'Alger; Gaudier, de Paris; Gireste, de Nancy; Girod, de Clermont-Ferrand; Gren, de Lyon; *Piesvaux, de Roubaix*; docteur Scheydt, de Cette; Schlumberger-Mirabaud, de Guebwiller.

Délégué général : Le lieutenant-colonel Loyer, de Paris.

La 48e Fête Fédérale Nationale aura lieu 4 jours, à la Pentecôte de 1926.

MORT DE L'ASTRONOME CAMILLE FLAMMARION

Paris, 4 juin. — On annonce la mort de M. Camille Flammarion, directeur de l'observatoire de Juvisy.

M. Camille Flammarion était âgé de 83 ans. Il était né à Montigny-le-Roi (Haute-

M. C. FLAMMARION

Marne), le 26 février 1842. Il avait fait ses études au séminaire de Langres. Il était le fondateur de la Société astronomique de France. Il était l'auteur de très nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique qui avaient connu un grand succès.

Les obsèques de M. Camille Flammarion auront lieu samedi à 15 h., à l'observatoire de Juvisy.

M. Painlevé, président du Conseil, assistera à la cérémonie et y prendra la parole.

Le Sénat discute le projet sur l'organisation des cadres de réserve

Paris, 4 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. de Selves.

Les permissions agricoles

Une proposition de résolution de M. Machet, tendant à autoriser le Gouvernement à accorder des permissions exceptionnelles aux militaires agriculteurs, à l'occasion des travaux de fenaison, de moisson et de vendanges, est renvoyée à la commission de l'armée.

M. Klotz à la Commission de l'armée

On ratifie, notamment, la désignation de la Gauche démocratique et on nomme M. Klotz, membre de la Commission de l'armée, en remplacement de M. Charles Dumont, passé à la commission des finances.

L'organisation des cadres de réserve

Puis, on discute en première délibération, le projet portant addition aux dispositions de la loi sur l'organisation des cadres de réserve.

La parole est au rapporteur, le général Hirschauer, qui demande d'accepter le texte de la Commission.

Un amendement de M. Mauger est envoyé à la Commission et le vote sur l'ensemble est ajourné.

M. Jenouvrier rappelle qu'il a déposé une proposition de loi tendant à ce que les enfants des soldats sur le théâtre des opérations extérieures ou au Maroc depuis la guerre, fussent assimilés aux orphelins des soldats tués pendant la guerre 1914-18.

— La Commission des finances, répond M. Milliès-Lacroix, donnera incessamment son avis.

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain. Séance levée à 16 h. 30.

Les projets financiers de M. Caillaux

LES GROUPES DU CARTEL VONT RECHERCHER UN TERRAIN D'ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT

Paris, 4 juin. — Les bureaux des groupes de gauche se sont réunis, ce matin, pour examiner la question financière et les nouvelles mesures fiscales proposées par le ministre des Finances. Après un échange de vues, qui a duré deux heures, les représentants du Cartel ont décidé d'aller communiquer cet après-midi, au Président du Conseil et au ministre des Finances, les suggestions qui ont été formulées au sein des groupes. La délégation recherchera avec le gouvernement un terrain d'entente et lui demandera sans doute de faire connaître, le plus tôt possible, son plan d'assainissement financier.

LA REFORME ELECTORALE

La question de la réforme électorale n'a pas été discutée à cette réunion. Elle sera mise en délibération au cours d'une séance spéciale que tiendront les délégués du Cartel et qui a été fixée à mercredi prochain, afin de permettre aux représentants des groupes de gauche d'aboutir à une solution commune.

M. Lambert, qui assistai à la réunion de ce matin, a fait connaître qu'il ne donnerait pas suite à sa demande de discussion immédiate de sa proposition relative au rétablissement du scrutin d'arrondissement. Il conformera ultérieurement son attitude à la décision des groupes des gauches.

En ce qui concerne le scrutin d'arrondissement, M. Painlevé a déclaré que le gouvernement ne prendrait pas position dans la question. Cependant, a-t-il dit, il faut aboutir en temps utile et le gouvernement désire qu'une date soit arrêtée dès maintenant pour l'ouverture du débat sur cette réforme.

LA TEMPÊTE FAIT DES VICTIMES SUR LES COTES SUEDOISES

Stockholm, 4 juin. — De violentes tempêtes font rage sur les côtes suédoises. On signale une vingtaine de morts.

L'assassinat d'un voyageur dans un train Versailles-Saint-Lazare

Paris, 4 juin. — Nous avons dit qu'à l'arrivée en gare Saint-Lazare d'un train venant de Versailles, on avait trouvé un voyageur étendu sans connaissance dans un compartiment de première classe. Il avait été dévalisé. Transporté à l'infirmerie de la gare, il y est décédé.

C'est un ancien fonctionnaire des chemins de fer de l'Etat, M. de Carnanville, âgé de soixante ans, demeurant boulevard Raspail, 79, à Paris.

Le vol est certainement le mobile de ce crime. Cependant, le voleur assassin aura été déçu: on croit que M. de Carnanville n'avait sur lui qu'une faible somme.

IDENTIFIÉ PAR SON TAILLEUR

Au cours des premières constatations, on remarqua que le veston portait à l'intérieur l'adresse d'un tailleur de l'avenue de l'Opéra, Hervineau. On lui téléphone. M. Hervineau accourut. Mis en présence du cadavre, M. Hervineau n'hésita pas alors à déclarer que la victime était un de ses clients dont il donna le nom et l'adresse: M. Albert d'Ursus de Carnanville, demeurant 79, boulevard Raspail, ancien chef des services du contentieux de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat, âgé de soixante-six ans, et retraité depuis quelques années.

M. de Carnanville habitait avec sa femme et ses deux fils. Ceux-ci sont l'un et l'autre ingénieurs.

Avec tous les ménagements possibles, la famille fut prévenue et, peu après, les deux fils de M. de Carnanville, accompagnés du neveu du défunt, le docteur Boehler, et de son beau-frère, arrivaient à la gare Saint-Lazare.

L'ENQUÊTE

Des premiers éléments de l'enquête à laquelle se sont livrés les policiers, il résulte ce qui suit :

M. de Carnanville avait l'intention depuis quelque temps de louer dans la banlieue Ouest une propriété pour y aller passer la belle saison avec sa famille.

Il avait pris le Nord-Sud à la station Rennes, à proximité de son domicile, vers deux heures, et avait gagné la gare Saint-Lazare, où il s'était embarqué à destination de Garches.

On croit qu'il devait avoir sur lui, un millier de francs au plus. Tous ses papiers lui ont été dérobés par l'assassin qui, vraisemblablement, a dû agir avec une certaine précipitation.

M. de Carnanville usait, comme ancien fonctionnaire de la Compagnie, d'une carte de circulation avec photographie. Cette carte n'a pas été non plus retrouvée. Deux bagues que la victime portait à la main droite n'ont pas été dérobées, mais la montre avec la chaîne a été emportée par l'assassin.

Dans le wagon, on n'a relevé aucune trace de lutte. A côté du corps, sur le parquet de la voiture, on a découvert un petit portemonnaie appartenant à M. de Carnanville et renfermant une pièce de dix centimes et une petite clef de sac de voyage. A l'intérieur des poches du gilet se trouvait un chapelet enfermé dans un étui.

L'enquête sur cet abominable forfait est menée par la Sûreté générale et la police judiciaire.

Le wagon où le crime a été commis a été placé sur une voie de garage et mis sous scellés. D'autre part, le service de l'identité judiciaire va relever certaines empreintes digitales.

Les quelques objets ayant appartenu au défunt ont été également mis sous scellés, ainsi qu'un petit indicateur de chemin de fer placé dans le compartiment sur l'une des banquettes et qui était maculée de sang.

LA TERRE BRULE dans une région de l'Aveyron

On suppose que ce sont des schistes bitumineux entrés en combustion

On annonce un phénomène bien étrange: la terre s'est mise à brûler dans le sous-sol de la région de Tournemire (Aveyron).

Dans la vallée du Soulzon, au pied de la montagne de Roquefort (célèbre par ses fromages), des explorateurs régionaux ont constaté des dégagements de chaleur assez intenses pour qu'en certains points, le séjour sur les lieux devienne insupportable.

Le phénomène a pris naissance, paraît-il, au mois de décembre dernier.

Comme il persiste et même, paraît-il, va s'amplifiant, le monde savant commence à s'y intéresser.

L'hypothèse de « gaz pétrolifères » subitement enflammés au contact d'un feu de pâtres et propageant le feu dans une « couche pétrolifère » ne paraît pas, non plus, très scientifique. Le pétrole ne saurait trouver asile dans les roches friables qui constituent le fond du pays envisagé.

Par contre, ces roches « liassiques » du pays de Tournemire contiennent probablement des schistes bitumineux, mélangés à de la « pyrite » (sulfure de fer).

D'après l'avis de l'un de nos plus savants géologues, « il se pourrait » qu'une combustion spontanée se soit amorcée. La pyrite en brûlant dégagerait assez de chaleur pour « distiller » le peu de bitume (industriellement inexploitable, jusqu'à nouvel ordre) contenu dans les schistes. D'où l'existence d'un foyer souterrain à combustion lente, aéré par les fissures de la roche.

Mais ceci n'est présenté que comme « hypothèse plausible ». On ne pourra se prononcer qu'après une étude minutieuse sur place et, notamment, après une analyse des émanations de la combustion.

Le chef de la bande des *Polonais* est arrêté à Berlin

Strasbourg, 4 juin. — Urbaniak, le fameux chef de la bande dite des « Polonais », recherché depuis plusieurs mois, a été arrêté à Berlin, au cours d'un contrôle exercé par la sûreté berlinoise dans un asile de nuit. Le « Vorwarts » publie des détails sur les aveux du bandit, qui s'était réfugié d'abord à Amsterdam, et fut dirigé sur l'Allemagne par la police hollandaise.